

Appel de projets

Soutien financier aux initiatives concertées en persévérance scolaire et réussite éducative 2025-2026

Aide-mémoire

Quoi

Le CREVALE soutient financièrement la réalisation de nouveaux projets ou la consolidation et le développement de projets concertés favorisant un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du/de la participant.e dans sa réussite éducative. Les projets doivent aussi contribuer à réduire les inégalités en venant en aide prioritairement aux jeunes en situation de vulnérabilité.



Qui?

Un (1) demandeur (OBNL ayant un NEQ valide, les municipalités, les MRC, les écoles, les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les établissements d'enseignement collégial et les universités)



Minimum d'un (1) partenaire scolaire impliqué



Des partenaires intersectoriels complémentaires (fortement encouragé)

Comment?

À l'exception des projets estivaux, le CREVALE souhaite **prioriser les projets collectifs** (voir annexe 2 du guide du promoteur) issus des comités locaux dédiés à la réussite éducative et des tables de concertation jeunesse dont le nom figure en annexe du guide.

Le soutien financier à la réalisation de nouveaux projets ou à la consolidation et au développement de projets déjà en cours, devront être directement **liés aux priorités établies par les instances de concertation locales** (comités locaux dédiés à la réussite éducative et tables de concertation jeunesse reconnues par le CREVALE) OU à au moins un des sept déterminants de la persévérance scolaire priorités par la région :

1. Valorisation de l'éducation et encadrement parental (inclut la valorisation de l'ensemble des cheminements scolaires);
2. Autocontrôle et conduites sociales et comportementales;
3. Conciliation études-travail;
4. Sentiment dépressif (inclut stress et anxiété);
5. Estime de soi;
6. Rendement scolaire en lecture, écriture et mathématiques;
7. Motivation et engagement.

Type de concertation dédiée	Type de demande/projet	Période de réalisation	Durée du financement
<ul style="list-style-type: none">▶ Tables de concertation jeunesse▶ Comités dédiés à la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none">▶ Nouveau▶ Consolidation et développement de projets en cours	<ul style="list-style-type: none">▶ Projet estival▶ Projet 12 mois en continu▶ Projet année scolaire	<ul style="list-style-type: none">▶ Un (1) an



Quand?

Trois dates de dépôt sont possibles, en fonction de la disponibilité des fonds

1. 24 janvier 2025 : projets estivaux seulement

Périodes de réalisation

Projet estival

Les actions du projet se dérouleront de juin à août 2025.

2. 17 avril 2025 : projets 12 mois en continu

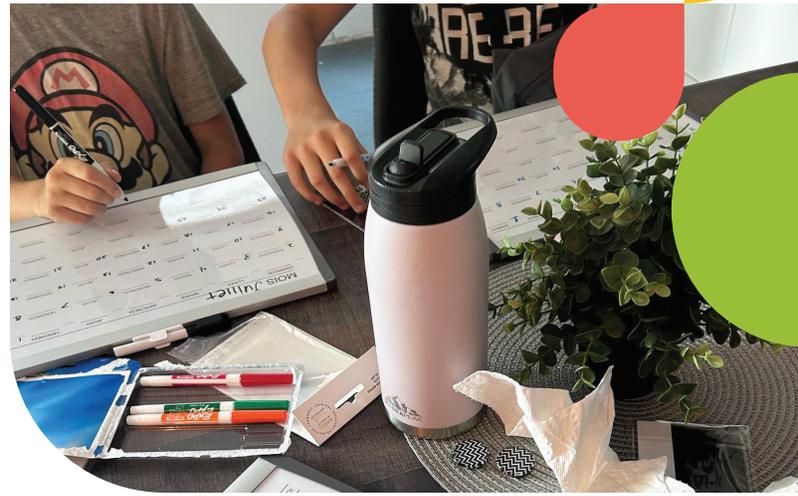
Projet 12 mois en continu

Les actions du projet se dérouleront en continu de juillet 2025 à juin 2026.

3. 17 avril 2025 : projets année scolaire

Projet année scolaire

Les actions du projet se dérouleront de septembre 2025 à juin 2026.



Combien?

Fonds volet local Lanaudière*

2024-2025

2025-2026

551 828 \$

395 176 \$

*Le montant maximal financé par projet est de 49 999 \$ par année.

Rappel

Voici les documents électroniques qui devront être déposés au plus tard à 16 h selon les dates de dépôt mentionnées plus haut (l'utilisation des formulaires du CREVALE est obligatoire) :

- [Formulaire de demande d'aide financière;](#)
- [Formulaire de dépôt direct ou spécimen de chèque;](#)
- [Grille budgétaire détaillée;](#)
- Lettre(s) confirmant la concertation avec un ou plusieurs établissements scolaires;
- Lettre(s) d'intention d'autres partenaires énonçant précisément leur contribution (s'il y a lieu);
- Résolution du conseil d'administration, d'établissement, municipal ou autre de l'organisation promoteur;
- Copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel (premier projet avec le CREVALE), excepté pour les villes, municipalités et les écoles.



Pour plus de renseignements, consultez le site crevale.org/financement-de-projets ou communiquez avec nous à info@crevale.org

Ensemble pour la réussite éducative dans notre région!

